# Séance du conseil municipal du 6 février 2025

Date de convocation : jeudi 30 janvier 2025
Date d'affichage : vendredi 7 février 2025
Heure d'ouverture : 20h15

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10

A été désigné secrétaire de séance :
Mme Audrey ERNST

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yville-sur-Seine, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. LARCHEVEQUE Marc, Maire, conformément aux articles L.2121-7 à L.2123-21-1, et R.2122-17 à R.2122-23 du Code Général des Collectivités Locales.

Présents : M. Patrick LEBOSQUAIN, M. Marc LARCHEVEQUE, M. Jean-Baptiste GARAUDEAUX, M. Alexandre COURCHAY, Mme Nicole LE GALLO, Mme Vanessa MONET, Mme Audrey ERNST, M. Nicolas DECAUX, M. Patrick ROBERT.
Excusé : Mme Carole PETIT-GIULIANI donne pouvoir à Mme Vanessa MONET.
Absent :

## ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2024

Délibérations :

- Délibération n°01-2025 – confirmation d'autorisation dépôt de permis d'aménager
- Délibération n°02-2025 - prix du terrain

Points divers :

- Le déplacement des tableaux électriques => Enedis et la métropole sont en relation pour l'avancement rapide du déplacement.
- Commission travaux le 20 février 2025 à 19h00.
- La secrétaire de mairie titulaire est en retraite depuis le 1er février 2025.
- Changement de fournisseur internet et téléphonique. Nous sommes en contact avec plusieurs prestataires.
- Sécuriser la route du marais pour les enfants qui prennent le bus. Mettre des poteaux bois et refaire la route. Nous sommes en attente d'un retour de la métropole.
- La FARN est venue s'entrainer sur les lacs de la carrière.
- Les clapets de seines – la compétence est maintenant au syndicat mixte de gestion de la seine normande. Un clapet doit être remplacer rapidement.
- Stages sécurité / SST et habilitation électrique pour tous les employés de la commune.
- Amicale des Maires Entre Seine et Abbayes – prochaine réunion : le 26 février 2025 à 18h00 à Yville-sur-seine
- Une table de pique-nique a été installée.
- Eglise : les tableaux en cours de restauration retrouveront leurs places en septembre.

Séance levée :21h21

Marc LARCHEVEQUE
Le Maire.
Le 7 février 2025

MAIRIE de YVILLE-SUR-SEINE
SEINE-MARITIME

# Délibération N° 01-2025
# confirmation d'autorisation de dépôt de permis d'aménager

**Vu** les articles L 2121-29 du CGCT
**Vu** les articles L. 2122-22 du CGCT
**Vu** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017
**Considérant** :

- La délibération n°10-2024 :
  - Autorisant le Maire à diviser les parcelles C262 et D147
  - Autorise monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure pour le bien visé ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires (...)
- Le dépôt du permis d'aménager n° PA76759M0002 ainsi que l'arrêté, du 29 septembre 2024, accordant le projet.
- Le dépôt du permis d'aménager n° PA76759M0003 ainsi que l'arrêté, du 19 novembre 2024, accordant le projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

Confirme que la délibération n°10-2024, mentionnant que le conseil municipal autorise M. le maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la procédure, inclue bien l'autorisation de dépôt des permis d'aménager pour les parcelles C262 et D147.

# Délibération N° 02-2025
# prix du terrain

**Vu** les articles L 2121-29 du CGCT
**Vu** les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,
**Considérant que** ce bien situé en zone UAC (zone urbaine affectée aux commerces, aux bureaux, à l'artisanat, et peut comporter des constructions mixtes (activités / habitat)) du PLU de la métropole
**Considérant** la délibération n°10-2024 – division du terrain référence cadastrale c 262
**Considérant** le permis d'aménager PA7675924M0003
**Considérant que** nous avons reçu une offre d'achat à 65000€
**Considérant que** les honoraires d'agence s'élèvent à 5000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **autorise à l'unanimité** :

- La vente d'une maison d'habitation sise à YVILLE SUR SEINE (76530) cadastrée après division section C n°265 lieudit « La Grande Ferme » pour une contenance de 10a03ca (lot B du plan de géomètre) provenant de la division d'une plus grande parcelle sise à YVILLE SUR SEINE (76530) cadastrée C 262 pour une contenance totale de 19a66ca moyennant le prix de SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (65.000 euros)

- Monsieur le Maire de signer tout acte de vente dudit bien moyennant le prix de SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (65.000 euros) et constituer toutes servitudes nécessaires.

- Monsieur le Maire à régler à l'agence STRATEG IMMO, située 9 rue de la république 76530 LA BOUILLE la somme de CINQ MILLE EUROS (5.000 euros) au titre des frais de négociation. Les frais de négociation étant à la charge du VENDEUR soit de la Commune de YVILLE SUR SEINE.

- Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et de la vente ci-dessus énoncée et à signer tous les documents nécessaires à sa bonne réalisation notamment les démarches du géomètre, la vente et tous les documents nécessaires qui en sont leurs suites.